

## Le nouveau clocher réinstallé en février

Le conseil municipal de Monteaux s'est réuni mercredi 19 novembre sous la présidence de Philippe Dambrine, maire de la commune. Les dossiers suivants ont été abordés : **Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.** La mairie constitue un dossier pour inscrire la commune au titre de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2025, suite à la sécheresse réhydratation des sols. Les habitants concernés ayant un sinistre à déclarer sur cette période peuvent le signaler en mairie jusqu'au 30 novembre.

**Elections municipales.** Deux salles communales pourront être mises à disposition des candidats, à titre gratuit et sans limite de fréquence, pour les élections municipales de mars 2026. Les demandes doivent être faites auprès du secrétariat de mairie et seront soumises à l'accord du maire. Un arrêté municipal précisera les conditions de mise à disposition des locaux.

**Acquisition d'un tracteur.**

Le tracteur-tondeuse existant qui a plus de 15 ans va être cédé. La commune a fait l'acquisition d'un nouveau matériel mieux adapté aux opérations à réaliser et améliorant significativement les conditions de travail. Le montant de cette acquisition est de 30.000 € et était prévu au budget.

**Tour du Loir-et-Cher.** Dans le cadre de cette épreuve cycliste, un passage à Monteaux est prévu le 15 avril 2026. Une subvention de 108 € sera attribuée à l'organisation.

**Remise en état du clocher de l'église et des cloches.** La société en charge de la rénovation des cloches prévoit une réinstallation des quatre cloches le 12 février 2026. La remise en place de la structure du clocher et sa flèche sera réalisée consécutivement lors de cette même journée. Deux des cloches renouvées seront livrées en décembre et exposées pour être accessibles au public. **Projets chaudières à bois.** Une étude de faisabilité a été conduite avec le support du

Pays des Châteaux pour le remplacement des chaudières de l'école et de la mairie afin d'améliorer les performances énergétiques de ces installations. Le projet a été suspendu car le reste à charge, malgré des aides estimées à 80 % du montant total des dépenses, ne pouvait pas être supporté financièrement par la commune.

**Colis des aînés.** Les élus distribueront aux aînés les colis de fin d'année samedi 20 décembre. Fourniture par l'épicerie de La Vallée.

**Décorations de fin d'année.** Les travaux d'illumination des rues du centre bourg vont débiter. Ces décorations sont prévues de fonctionner du mercredi 3 décembre au lundi 12 janvier.

**Dates à retenir.** Bourse aux jouets, dimanche 30 novembre ; célébration Sainte-Barbe à Valloire-sur-Cisse, samedi 29 novembre.

Cor. NR : Pascal Hutteau

Prochain conseil mercredi 10 décembre à 18 h 30.